



COMMUNE de **MONTAGNY-LES-LANCHES**
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 FEVRIER 2025

<u>Date de convocation</u> 11/02/2025	L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de février, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Monique PIMONOW, Maire.
<u>Date de publication</u> 21/02/2025	<u>Membres présents</u> : Mmes DENARIE Christelle, JUGET Maryse, NANCHE Christelle, PERRILLAT- COLLOMB Annie, REVIL Anne-Marie, VACHERAND-GRANGER Michèle MM. GUILLOUD Cyrille, LONGERAY Frédéric, PERALDI-FIORELLA Luc, PIGNARRE Christophe, VIVIAND Christian
<u>Nombre de conseillers</u> en exercice..... 14 présents..... 12 votants..... 13 procurations ... 01	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme DENARIE Christelle <u>Membres absents excusés</u> : MM. GRANGER Gérard, METRAL Célestin <u>Membres absents</u> : / M. GRANGER Gérard a donné procuration à M. PERALDI-FIORELLA Luc

Télétransmis en Préfecture
le : 21/02/2025
Notifié ou publié le :
21/02/2025
Acte certifié exécutoire le :
21/02/2025
Le Maire,



N° DEL.2025/01-02

**OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
HABITAT MOBILITES BIOCLIMATIQUE (PLUI HMB) DU GRAND ANNECY**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29 ;
VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-15 et L 153-16, R153-5 ;
VU la délibération n° 2018/341 du 28 juin 2018 définissant les modalités de collaboration entre le Grand Annecy et ses communes membres, dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant plan local de l'Habitat et plan de déplacements urbains (PLUI HD) ;
VU la délibération n° 2018 / 342 du 28 juin 2018 du Conseil communautaire du Grand Annecy prescrivant l'élaboration du PLUI HD du Grand Annecy ;
VU la délibération n° DEL-2021-59 du 25 mars 2021 complétant la délibération du 28 juin 2018 de prescription du PLUI HMB ;
VU la délibération n° DEL-2024-27 du 15 février 2024 complétant les modalités de collaboration entre le Grand Annecy et ses commune membres pour l'élaboration du PLUI HMB ;
VU la délibération n°DEL-2023-170 du 29 juin 2023 du Conseil communautaire du Grand Annecy relative au débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLUI HMB ;
VU les délibérations des conseils municipaux des communes membres relatives au débat sur le PADD en 2023 ;
VU la délibération n° DEL-2024-307 du 19 décembre 2024 du Conseil communautaire du Grand Annecy arrétant le projet de PLUI HMB ;
VU le projet arrêté du PLUI HMB avec les différentes pièces le composant, notamment le rapport de présentation, le PADD, les règlements écrits et graphiques, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) thématiques et sectorielles, les programmes d'orientations et d'actions (POA) pour l'Habitat et les mobilités et les annexes ;
CONSIDERANT que les communes membres doivent transmettre leur avis dans un délai de 3 mois après la transmission du projet arrêté du PLUI HMB ;
CONSIDERANT que cet avis porte sur l'ensemble du projet du PLUI-HMB ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
➤ **ÉMET un avis favorable** sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Mobilités Bioclimatique (PLUI HMB) arrêté par le Grand Annecy.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Monique PIMONOW



La Secrétaire de séance,
Christelle DENARIE